

GUIDE DE SOUMISSION DES DEMANDES DE FINANCEMENT

INNOV-R



CRITM

vecteur de transformation métallique

ANCIEN GUIDE

8E APPEL À PROJETS : 15 OCTOBRE 2024



RSRI
Regroupements sectoriels
de recherche industrielle

Québec 

1. INTRODUCTION

Le Consortium de recherche et d'innovation en transformation métallique (CRITM) est un regroupement sectoriel de recherche industrielle (RSRI) qui accompagne et finance les projets de recherche et développement (R&D) des entreprises et les projets collaboratifs entre les entreprises et les universités, les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et les centres de recherche¹ comme le CRIQ, le CNRC, l'INO, le COREM, etc.

Ouvert à collaborer avec toutes les entreprises du secteur de la transformation métallique, le CRITM regroupe plus de 463 membres réguliers et affiliés actifs². Les membres réguliers peuvent bénéficier de ses différents programmes de subvention allant du programme de base pour le soutien aux organismes de recherche et de développement (PSO) à des programmes plus spécifiques comme AMORCE (nouvelle collaboration de recherche), INNOV-R (réduction des GES), MCS (minéraux critiques et stratégiques), PARTENAR-IA (intelligence artificielle) ou encore SI²TEC (économie circulaire). À ce jour, plus d'une cinquantaine d'appels à projets ont été réalisés et ont permis à plus de 80 projets de se déployer, totalisant plus de 85 M\$ en investissements, dont plus de 24 M\$ de contribution directe du CRITM.

Le CRITM, en collaboration avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), annonce son **8e appel à projets INNOV-R**. Cet appel vise l'émergence de projets collaboratifs innovants qui permettront au Québec d'atteindre plus rapidement ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il invite tous les partenaires intéressés à soumettre leur projet en respectant la date limite suivante :

- **Date limite pour un dépôt de projet : 15 octobre 2024**

Pour davantage d'informations, il est utile de communiquer directement avec l'équipe du CRITM ou de consulter le www.critm.ca.

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Par le financement de projets reliés aux axes de recherche du CRITM dans le cadre du programme INNOV-R, le CRITM vise à atteindre les résultats suivants au bénéfice de ses membres :

- Susciter la **collaboration** entre les entreprises dans le secteur de la transformation métallique et des institutions de recherche pour créer des partenariats durables et des retombées concrètes permettant au Québec de progresser plus rapidement vers ses objectifs de réduction des GES;

¹ Liens vers les [Centres de recherche reconnus](#) et les [Consortiums de recherches admissibles](#).

² Données en date du 21 juin 2024.

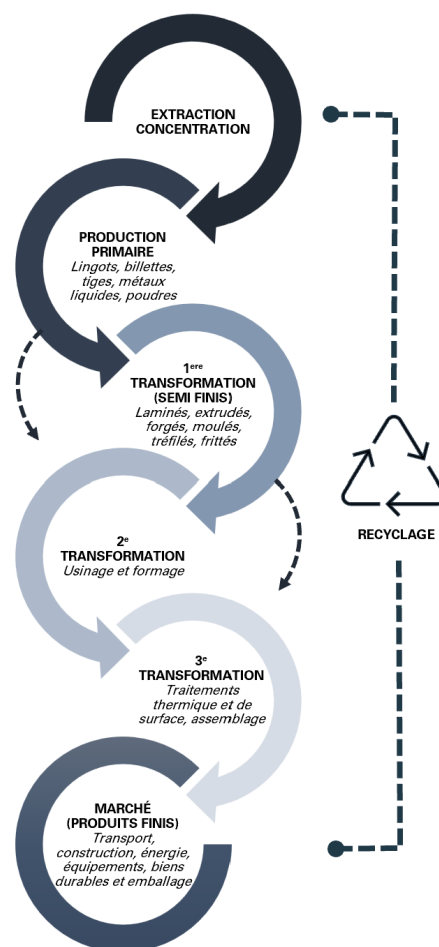
- Renforcer la **capacité d'innovation technologique** des entreprises dans le secteur de la transformation métallique pour la **réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)**;
- Favoriser l'implication étudiante et/ou la formation de **personnel hautement qualifié** au bénéfice des entreprises impliquées;
- Favoriser le **transfert de résultats de la recherche** en réduction des GES vers le milieu industriel afin d'accroître leurs compétitivité, productivité, rentabilité, etc.;
- Développer de **nouvelles opportunités** pour le secteur de la transformation métallique au Québec (positionnement, développement durable, économie circulaire, etc.);
- Offrir un **levier financier** pour le développement d'innovations technologiques axées sur la réduction des émissions de GES.

3. ORGANISATIONS ET ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Les organisations et entreprises éligibles à un financement de projet dans le cadre du PSO doivent être membres réguliers du CRITM³ et toucher l'un des différents secteurs de la transformation métallique : l'**Extraction** et la **Concentration**, la **Production primaire**, la **Première**, la **Deuxième** et la **Troisième transformation**, les **Produits finis** sans oublier le **Recyclage** des métaux (voir schéma ci-dessous).

Plus spécifiquement, les projets qui concernent le CRITM doivent être associés aux métaux, tels que, par exemple, l'acier, l'aluminium ou les autres métaux listés comme des minéraux critiques et stratégiques (MCS) par le Gouvernement du Québec (nickel, titane, magnésium, cuivre, zinc, éléments de terres rares et autres). Certains projets peuvent également impliquer d'autres substances non métalliques essentielles aux procédés métallurgiques ou identifiées comme étant des MCS.

Il est utile de noter que les projets de recherche qui se déroulent au Québec et qui impliquent des entreprises hors Québec, comme deuxième entreprise, sont aussi éligibles.



³ Lien vers l'information pour [devenir membre du CRITM](#).

4. AXES DE RECHERCHE DU CRITM

Les axes de recherche du CRITM sont les suivants :

- **Développement de procédés de transformation** - Nouveaux procédés, amélioration des procédés existants (productivité, qualité des produits), automatisation, industrie 4.0, impression 3D, etc. De la fusion à la mise en forme des produits (moulage, formage, assemblage, usinage, traitement de surface, etc.);
- **Conception de produits métalliques avancés** - Nouveaux alliages, meilleure fabricabilité, allègement des structures, développement et amélioration de produits ou équipements, poudres métalliques, etc.;
- **Réduction de l'empreinte écologique** - Réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre (GES), valorisation des sous-produits des activités de transformation métallique, récupération de l'énergie et nouveaux procédés moins énergivores ou écoresponsables, projets d'économie circulaire, etc.;
- **Innovation numérique** - Développement et adaptation de nouvelles technologies, amélioration des procédés de production, automatisation-robotisation, modélisation et traitement des données, etc.

5. RÈGLES D'ADMISSIBILITÉ

Voici les principales règles d'admissibilité :

- Tous les partenaires du projet devront devenir membres du CRITM pour bénéficier du financement (pendant la durée du projet);
- Le projet doit être lié à un ou plusieurs axes de recherche du CRITM et respecter tous les critères spécifiques au programme INNOV-R décrits ici et dans le [Guide du demandeur](#);
- La demande de financement doit être effectuée par l'institution de recherche avec les [formulaire](#)s prévus à cet effet;
- En plus de la subvention du CRITM (MEIE), les contributions des autres partenaires gouvernementaux planifiés au projet sont considérées comme des apports publics et sont incluses dans le cumul des fonds publics (CRSNG, PARI, autres ministères, etc.);
- Les partenaires industriels devront fournir une lettre d'engagement pour le projet qui indique leur contribution (espèces et nature) et les retombées anticipées.

6. RÉSUMÉ DES NORMES

Telles qu'elles sont présentées dans le [Guide du demandeur du programme](#) INNOV-R, le CRITM accorde des subventions non remboursables selon deux types de financement avec des conditions spécifiques : la voie régulière et la voie express.

En résumé, la voie régulière permet d'obtenir jusqu'à **1 500 000 \$** de subvention sur trois (3) ans avec un **taux de financement** pouvant atteindre **40 %** des dépenses admissibles avec une **contribution industrielle** minimale de **20 %** (dont 50 % peuvent être en nature). Ce volet permet d'ajouter d'autres sources de financement fédérales, provinciales (autres que MEIE) ou municipales.

La voie express, quant à elle, permet d'obtenir jusqu'à **499 999 \$** de subvention sur trois (3) ans avec un **taux de financement** pouvant atteindre **50 %** des dépenses admissibles avec une **contribution industrielle** minimale de **50 %** (dont 50% peuvent être en nature). Ce volet ne permet pas de financement public complémentaire (sans co-financement).

7. RÈGLES DÉTAILLÉES

Le [Guide du demandeur du programme](#) INNOV-R présente tous les détails relatifs aux normes et processus associés (règles détaillées, dépenses admissibles, processus de sélection, etc.).

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le CRITM ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle (PI) des projets qu'il subventionne. Toutefois, il exige la signature d'une entente entre les partenaires. Cette entente couvre entre autres la gestion de la PI et des résultats de la recherche.

9. CONTACT

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez communiquer avec :

M. Jean-François St-Cyr
Directeur des programmes
Courriel : jfstcyr@critm.ca
Cellulaire : 418 446-7187

ou

M. Olivier Arnaud Sadoung Noubossié
Chargé de programmes
Courriel : oa.sadoung@critm.ca

CRITM
2900, ch. Quatre-Bourgeois, local 207
Québec (Québec) G1V 1Y4
Site Internet : www.critm.ca

Lien vers le [formulaire de soumission de projet](#).

Pour connaître les autres programmes du CRITM [cliquez ici](#).

Ce document a été mis à jour le 4 juin 2024.